Vigilance sécheresse dans les Yvelines : Feucherolles concernée

Suite à l’arrêté préfectoral n°78-2025-07-03-00004 du 3 juillet 2025, l’ensemble du département des **Yvelines**, dont **Feucherolles**, est placé en **vigilance sécheresse**. Cette décision fait suite à une baisse significative des niveaux d’eau souterraine et superficielle dans notre région.

Bien que cette vigilance ne s’accompagne pas de mesures de restriction obligatoires, elle invite chacun à **faire preuve de sobriété dans sa consommation d’eau**, à la maison comme au jardin.

Quelques bons réflexes à adopter dès maintenant :

- Arroser tôt le matin ou tard le soir pour limiter l’évaporation
- Réduire les lavages extérieurs non essentiels (terrasses, voitures…)
- Installer des dispositifs économes en eau (mousseurs, récupérateurs d’eau)
- Réparer sans délai toute fuite d’eau
- Privilégier les cycles éco des lave-linge et lave-vaisselle

Cette **vigilance** est une alerte précoce : elle vise à **prévenir toute aggravation** de la situation. Des restrictions plus strictes pourraient être prises en cas d’aggravation de la sécheresse.

Restons collectivement attentifs et engagés pour **préserver notre ressource en eau**, précieuse et indispensable à tous les usages.

Documents
Arrêté préfectoral - situation de vigilance sécheresse - 3 juillet 2025